

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : GRE-2016-010
Direction du greffe
Service
Objet : Calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville pour l'année 2017
Date : 27 octobre 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la Ville doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires du conseil de la Ville pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Vous trouverez en annexe ce calendrier pour l'année 2017 qui est conforme aux règles déjà établies par le Règlement intérieur CV-001-02.

Compte tenu qu'une élection générale aura lieu le 5 novembre 2017, et conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, veuillez noter qu'au cours de la période qui commencera à 16 h 30 le 6 octobre 2017 et qui se terminera au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller aura prêté serment (prévu le 18 novembre 2017), le conseil ne pourra siéger que si survient un cas de force majeure nécessitant son intervention. La reprise des séances du conseil de la Ville devrait donc avoir lieu dès le 27 novembre 2017.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
---------------	---------	------	------	------

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
- Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
- Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE- _____
- Autre (spécifier) : _____, résolution CV- _____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____	Montants	2015	2016	2017
		_____	_____	_____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable
d'activité budgétaire

Date : 27/10/2016

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

- La résolution du conseil de la Ville doit être adoptée avant la fin de l'année 2016.
- Un avis public du contenu de ce calendrier sera ensuite donné.

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville pour l'année 2017 aux dates et heures indiquées en annexe à la présente fiche de prise de décision.

Liste des pièces jointes : Calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville pour l'année 2017

Préparé par : Marlyne Turgeon **Titre d'emploi :** Directrice du Greffe et greffière par intérim

Recommandé par :

--	--	--

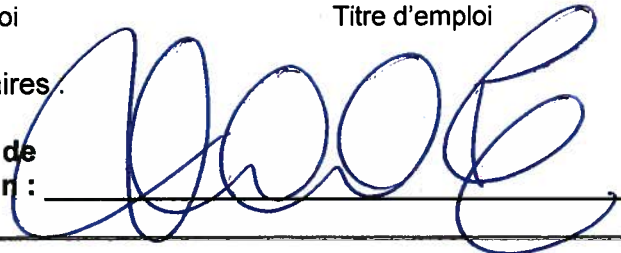
Nom et initiales manuscrites
Titre d'emploi

Nom et initiales manuscrites
Titre d'emploi

Nom et initiales manuscrites
Titre d'emploi

Commentaires :

Signature de la Direction :



Date : 27/10/2016

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :



Date : 20/10/16

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA VILLE
POUR L'ANNÉE 2017**

Janvier 2017	Juillet 2017
16 janvier 2017, 18 h 30	3 juillet 2017, 18 h 30
30 janvier 2017, 18 h 30	10 juillet 2017, 18 h 30
Février 2017	Août 2017
13 février 2017, 18 h 30	21 août 2017, 18 h 30
27 février 2017, 18 h 30	28 août 2017, 18 h 30
Mars 2017	Septembre 2017
13 mars 2017, 18 h 30	11 septembre 2017, 18 h 30
27 mars 2017, 18 h 30	25 septembre 2017, 18 h 30
Avril 2017	Octobre 2017
10 avril 2017, 18 h 30	2 octobre 2017
24 avril 2017, 18 h 30	(voir note 1)
Mai 2017	Novembre 2017
8 mai 2017, 18 h 30	(voir note 1)
23 mai 2017, 18 h 30	27 novembre 2017, 18 h 30
Juin 2017	Décembre 2017
12 juin 2017, 18 h 30	11 décembre 2017, 18 h 30
26 juin 2017, 18 h 30	18 décembre 2017, 18 h 30

Note 1: Compte tenu qu'une élection générale aura lieu le 5 novembre 2017, et conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, veuillez noter qu'au cours de la période qui commencera à 16 h 30 le 6 octobre 2017 et qui se terminera au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller aura prêté serment, le conseil ne pourra siéger que si survient un cas de force majeure nécessitant son intervention.